

Développement économique et social

la fois positive et négative. Cela prouve qu'à l'occasion il peut y avoir un véritable débat à la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ce dont nous avons besoin au Canada aujourd'hui c'est de réfléchir sur notre avenir et sur le genre de société que nous souhaitons. L'avenir de nos institutions parlementaires ne me préoccupe pas. Je me demande plutôt si nous savons réellement quels sont les objectifs que nous voulons atteindre. Voilà ce à quoi nous devrions réfléchir sérieusement en Chambre. Je pense qu'il faudrait inviter les Canadiens à le faire et aussi à participer à notre propre réflexion. Pour toutes ces raisons, je me réjouis que l'on ait présenté cette motion et nous sommes heureux d'y donner notre appui.

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), je voudrais féliciter le motionnaire, car sa motion est valable. A titre de scientifique, je m'intéresse aux problèmes de l'avenir. Je lutte contre ces problèmes depuis mon arrivée ici en 1974.

On a prétendu que les scientifiques étaient la cause de tous les problèmes passés. Ils peuvent en avoir causé certains, mais ils ont également découvert certaines solutions. Ils en découvriront d'autres. Ces solutions doivent être planifiées autant que possible. Pour cela, il faut tenir des débats d'une portée aussi étendue que possible. J'approuve entièrement le contexte dans lequel le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) tente d'y parvenir. Il faut donc se demander à quelle méthode on peut recourir.

Le député d'Edmonton-Strathcona a mentionné la motion ministérielle n° 13 qui s'attaque à ce problème en réclamant la constitution d'un comité spécial mixte chargé d'étudier et de faire rapport sur le document intitulé «La voie à suivre.» La seule différence entre la motion du ministre des Finances (M. Macdonald) et celle du député d'Edmonton-Strathcona, c'est que selon son interprétation, sa motion a une plus grande portée. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec son interprétation. La motion du ministre des Finances englobe, dans la partie concernant les aspects économiques et sociaux, les autres secteurs qu'il a mentionnés. Ils ne sont peut-être pas énoncés en détail, mais il est vraiment impossible de parler de développement scientifique sans tenir étroitement compte des conséquences sociales et des paramètres économiques. Les restrictions économiques d'aujourd'hui sont très réelles et celles de demain le seront aussi.

J'ai été très impressionné par le dernier budget déposé par le ministre des Finances, qui indiquait certaines mesures prises dans le domaine scientifique. Chacune tenait compte des aspects économiques. Dans toutes les mesures présentées dans le budget, il y est question des dépenses qu'elles entraînent et ce qu'elles sont comparativement à ce qui s'est produit par le passé. Dans la motion du ministre des Finances, l'étroit contexte des paramètres économique et sociaux englobent vrai-

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

ment les plus vastes. Je ne vois donc aucune différence entre elles...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulee, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL**MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL**

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques du bill C-51, loi modifiant le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers et la loi sur les prisons et les maisons de correction.—Le ministre de la Justice.

M. l'Orateur: A l'ordre. Suite à l'accord intervenu plus tôt aujourd'hui au sujet du rappel au Règlement ayant trait au bill C-51, visant la réglementation des armes à feu, la parole est au député de New Westminster.

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas du temps de la Chambre. Avant de faire valoir mon argument sur cette question, je veux rappeler certains autres efforts qui ont été déployés à la Chambre à l'égard de la présente mesure législative et des mesures analogues, en vue de faire scinder une question épineuse. Je veux d'abord rappeler les efforts qui ont été faits par le passé à l'égard de bills omnibus pour les scinder et en faire des mesures distinctes. Ces efforts ont été vains.

Je veux parler en particulier des efforts tentés par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) ici même, alors que Votre Honneur présidait l'assemblée, je crois, lorsqu'il a voulu invoquer l'article 46 du Règlement et présenter un amendement au bill qui l'aurait renvoyé au comité pour que celui-ci examine la procédure selon laquelle il avait été présenté.

D'autres efforts ont été tentés. Le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a lui aussi essayé de faire renvoyer un bill à différents comités pour qu'ils en étudient les différents aspects. Encore une fois, ce fut un échec.

Selon moi, face aux précédents que le solliciteur général (M. Fox) invoquera sans doute pour s'opposer à la motion, c'est l'article 47 du Règlement qui s'applique. Le voici: